

## **Règlement du Challenge CEPAL 2018**

- Le Challenge CEPAL est ouvert aux membres en ordre de cotisation.
- Chaque année le comité présentera un choix varié de 24 courses belges et 2 ou 3 courses étrangères. La liste des courses peut être modifiée ou complétée en cours d'année.
- Si plusieurs distances sont proposées sur une épreuve, chacune de celles-ci rapportera des points.
- La participation à un minimum de huit courses (hors Courses Bonus )est nécessaire pour être classé.
- Classements distincts hommes et dames : Général, 20/39 ans, 40/49 ans, 50/59 ans, 60/69 ans. Les vainqueurs de catégories seront désignés sur base du classement général final.
- Un trophée sera décerné aux vainqueurs de chaque catégorie ainsi que du classement général hommes et dames.
- Un prix spécial sera tiré au sort parmi les « finishers ».

### **Calcul des points**

- Les points distribués sont de 20 au premier jusqu'à 5 points au seizième. Au-delà de la seizième place, chaque cépalien récoltera également 5 points.
- L'abandon en cours d'épreuve rapportera 1 point.
- Les distances "hors challenge" d'une épreuve rapporteront 5 points aux participants
- Lors d'épreuves avec classement club, un bonus de 3 points sera attribué aux participants inscrits CEPAL.
- Un bonus de 10 points sera attribué aux membres ayant couru les Relais Givrés dans une équipe CEPAL
- Un bonus de 3 points sera octroyé aux participants des « Foulées Joyeuses » en plus des points obtenus.
- Les huit meilleurs résultats majorés du bonus Relais Givrés seront pris en compte pour le classement final individuel du challenge.

- Lors d'une course par étapes, les points obtenus au classement général final seront additionnés à la moyenne des points obtenus lors de chaque étape.

Le Comité